

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Vu le Dahir n°1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle ;

Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés ;

Vu la résolution portant adoption du statut particulier du personnel de la SNRT du Conseil d'Administration telle qu'elle a été adoptée le 09 janvier 2006 ;

Vu Dahir n° 1-03-194 du 14 rejeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi N°65-99 relative au code du travail ;

Vu la résolution du conseil d'administration portant approbation de la procédure de recrutement de la SNRT telle qu'elle a été adoptée le 09 juin 2014;

DECIDE

ARTICLE 1 : OBJET

L'opération n° 03/15/AF est lancée pour le recrutement d'un Comptable Junior. Les conditions requises sont les suivantes :

POSTE	FORMATION	OPTION	EXPERIENCE SOUHAITABLE
Comptable Junior	Licence	Comptabilité, finances	Minimum de 2 ans dans un poste similaire

ARTICLE 2 : MISSION

Le Comptable Junior assure le traitement et la vérification de l'information comptable et participe à l'élaboration des tableaux de bord comptables pour les besoins de prise de décision du management.

ARTICLE 3 : ACTIVITES

- Comptabilité fournisseur ;
- Suivi de la comptabilisation des immobilisations et des amortissements sur le système d'information comptable ;
- Génération des écritures et suivi des articles stockés sur le système d'information comptable ;
- Calcul et comptabilisation des provisions ;
- Révision des comptes comptables ;
- Elaboration des reporting mensuels et trimestriels ;
- Préparation de la balance âgée fournisseurs et calcul des écarts de conversion ;
- Participation aux opérations de vérification, d'analyse et arrêté des comptes ;



ARTICLE 4 : COMPETENCES TRANSVERSALES

- Capacité d'adaptation ;
- Organisation et rigueur ;
- Flexibilité et sens du relationnel ;
- Confidentialité ;

ARTICLE 5 : COMPETENCES OPERATIONNELLES

- Analyse et justification des comptes comptables
- Reporting comptable ;
- Outils et logiciels informatiques (Progiciels, applicatifs comptables...).

ARTICLE 6 : CONDITIONS DU CONCOURS

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le dossier de candidature est composé de :

- 1 lettre de motivation
- 1 CV récent ;
- 2 enveloppes timbrées portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat ;
- 1 copie légalisée du diplôme ;
- 1 copie légalisée de la CIN ;

Les documents constituant le dossier de candidature doivent être envoyés par voie postale ou déposés au bureau d'ordre au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000 » avant le : 06/04/2015 avec comme objet 03/15/AF/COMPTABLE JUNIOR

ARTICLE 7 : ORGANISATION DU CONCOURS

- Le dernier délai pour le dépôt des candidatures est le 06/04/2015 ;
- La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour passer le test est publiée sur le site emploi-public.ma et sur le portail de la SNRT ;
- Les candidat(e)s retenu(e)s pour passer les tests sont convoqués par écrit et par contact électronique et/ou téléphonique. Les dates et lieux des entretiens sont communiqués par lettre de convocation.

Société Nationale
de Radiodiffusion et de Télévision
Directeur des Ressources Humaines PI
Zakaria HACHLAF